

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Modification du lieu de la tenue des séances du conseil municipal

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, qu'à partir du 15 mars 2022, les prochaines séances du conseil municipal se tiendront en présentiel en la **salle habituelle des délibérations, au 6850, chemin Montauban.**

De plus, les séances diffusées par vidéoconférence seront maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Règles d'hygiène COVID lors des séances

- Lavage obligatoire des mains à l'entrée;
- Port du couvre-visage en tout temps;
- Respect de la distanciation d'un (1) mètre.
- Le passeport vaccinal n'est pas exigé.

Donné à Saint-Damien, le 11 mars 2022.



Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe